



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 10
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 19
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 17 septembre 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Catherine MAIGNAN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à François LENHARD,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Bernard HOUZEAU, ayant donné pouvoir à Benoit COQUAND.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h46

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.19.064 - Approbation de la décision modificative n°1 2019- Ville

Christian DUMAS expose :

Le total du projet de décision modificative pour 2019 s'élèverait en section de fonctionnement à 119 769 €, l'objectif étant l'ajustement de certains crédits attribués lors du budget primitif 2019.

Ce projet de décision modificative marque la poursuite des actions engagées en 2019 en ajustant certaines lignes votées lors du Budget Primitif.

S'agissant de la section de fonctionnement, il s'agit d'ajustements de crédits ponctuels du BP 2019.

La section d'investissement sera principalement impactée par l'inscription de crédits pour des projets devenus indispensables suite aux travaux votés au BP et aux évolutions des effectifs des écoles.

Ce projet de décision modificative marque la volonté de l'équipe municipale de poursuivre ses investissements pour préparer l'avenir d'Ingré.

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre est concerné par des régularisations de crédits à hauteur de 160 860,64 €. Et ce, principalement pour les comptes suivants :

Compte 6042 : prestation de service + 400 €, il s'agit d'un complément pour les classes de découvertes à l'école du Moulin primaire.

Compte 60628 : Autres fournitures non stockées + 500,00 €. Il s'agit de trousse pour les formations Sauveteurs secouristes du travail (SST).

Compte 60632 : Fournitures de petits équipements + 3 300 €. Il s'agit principalement :

- De gilets, brancards, panneaux de rassemblement
- De casques, gants, chaussures pour la police municipale (équipement moto)
- De sous verres pour exposition phosphène dans le cadre de l'inauguration du château de Bel Air
- Des cartes adhérents pour la bibliothèque

Compte 60632 : Vêtements de travail + 6 800 €. Il s'agit de 4 tenues moto avec gilets airbag pour la police municipale.

Compte 6065 : Livres + 500 € pour le renouvellement des collections jeux à la bibliothèque.

Compte 6067 : Fournitures scolaires + 1 916 € suite à l'ouverture d'une classe à l'école Victor Hugo et pour un achat mutualisé pour la psychologue.

Compte 6068 : fournitures diverses + 31 057,85 €, il s'agit principalement

- de la fourniture pour la création d'une nouvelle classe
- de l'achat de fournitures pour des travaux en régie (peinture pour transfo, logement d'urgence, pose de la boîte de retour pour les livres de la bibliothèque....)
- du remplacement de radiateurs à l'école Emilie Carles et Victor Hugo,
- d'un complément pour le relamping à la Coudraye
- d'un complément pour les pièces pour la réparation de matériel au restaurant scolaire

Compte 611 : contrats de prestation de services + 5 000 €, il s'agit du contrat de maintenance informatique.

Compte 615221 : entretien des bâtiments - 7 206 €, il s'agit principalement :

- de la modification de l'alarme de la police municipale (suite à l'armement)
- de la mise en place d'une clôture et portail au niveau du logement du gardien de la Coudraye
- de la diminution du montant suite au marché pour les façades Victor Hugo.

Compte 61558 : entretien des autres matériels + 4 069,29 €, il s'agit de réparation de matériels au restaurant scolaire (Chauffe assiettes ALSH, bloc moteur mixeur plongeant, porte de l'armoire froide, composteur, coupe pain).

Compte 6156 : contrats de maintenance + 5 028 € pour l'assistance formation CIRIL RH AFEL et l'abonnement au logiciel ADELYCE (gestion masse salariale).

Compte 6162 : assurances obligatoires dommage construction + 21 730 € pour l'assurance dommage ouvrage pour les travaux du château de bel air et la construction du tennis et padel couverts.

Compte 617 : Frais d'études et de recherche + 23 327 € pour un complément concernant les assises de sécurité routière (réunion supplémentaire) et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une maison de santé.

Compte 6184 : Versements des organismes de formation + 5 900 € il s'agit des formations dans le cadre de l'armement.

Compte 6188 : autres frais divers + 28 080,50 € il s'agit principalement :

- de la formation au module de formation CIRIL
- de la formation au module pointage jeunesse
- de la mise en place du logiciel ADELYCE (masse salariale)
- des séances sportives pour les agents
- de la mise en place du diagnostic risques psychosociaux
- d'un complément pour le contrat de maintenance du site internet de la Ville
- de la mise en place d'un inventaire de biodiversité dans le cadre du projet de l'Azin

Compte 6226 : honoraires + 4 500 € il s'agit des honoraires d'avocat pour une protection fonctionnelle d'un agent ainsi qu'un complément pour les honoraires de fourrière, expertise des véhicules.

Compte 6238 : divers + 1 830 € il s'agit d'un complément pour le remue-méninges et pour des plaques de rues et commémoratives (Square des Harkis, Square Joseph Haladyn, City Stade Marie-Amélie Le Fur).

Compte 62875 : remboursement de frais à des communes membres d'Orléans Métropole + 1 868 €. Il s'agit d'une régularisation du montant de remboursement pour le délégué à la protection des données (année 2018).

Compte 62876 : remboursement de frais à Orléans Métropole + 22 260 €. Il s'agit du remboursement à la métropole dans le cadre de la mutualisation de l'informatique (6 mois).

Chapitre 65- Autres charges de gestion courante

Il convient de réajuster ce chapitre à hauteur de + 9 160 € concernant :

- un complément pour le droit de diffusion de la presse
- à l'adhésion CAREL d'un élu.

Chapitre 67- Charges exceptionnelles

Il convient de régulariser ce chapitre à hauteur de 7 000 €.

Afin d'ajuster :

- les subventions exceptionnelles aux associations pour les transports + 4 000 € (club de foot et basket)
- le montant des bourses aux permis (plus de versement que prévu au BP) + 3 000 €

Chapitre 014- Atténuation des produits

Ce chapitre est diminué de 25 000 €. Il s'agit du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) qui sera inférieur à la prévision budgétaire.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement (023) est diminué pour la somme de – 32 251,64 €.

PRÉFECTURE DU LOIRET

- 8 OCT. 2019

COURRIER 1

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Produits des services

Il convient de régulariser ce chapitre à hauteur de + 11 296 €. Il s'agit de nouvelles recettes notamment le remboursement du salaire de l'informaticien par la métropole et le remboursement du matériel pédagogique pour la psychologue par les autres communes (achat mutualisé avec Ormes et La Chapelle Saint Mesmin).

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Il convient de régulariser ce chapitre à hauteur de + 90 227 € afin d'ajuster le montant des impôts réellement notifiés (+ 87 547 €) ainsi que la taxe sur les pylônes électriques (+ 2 680 €).

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Il convient de régulariser ce chapitre à hauteur de 11 046 € afin d'ajuster les montants réellement notifiés concernant la dotation forfaitaire (- 17 027 €), la dotation de solidarité rurale (+ 2 000 €), les compensations de l'état (8 010 €) et la dotation de compensation de la taxe professionnelle (+ 18 063 €).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il convient de régulariser ce chapitre à hauteur de 7 200 € afin d'ajuster le montant des revenus des immeubles et notamment la location du local médical (7 200 €).

Dépenses d'investissement

Le total du projet de la décision modificative pour 2019 s'élèverait à – 32 251,64 €.

Chapitre 20- Immobilisations incorporelles

Ce chapitre est augmenté d'un montant de 6 702 €, il s'agit du module CIRIL pour les formations et le pointage des prestations municipales ainsi qu'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le projet de fitness extérieur.

Chapitre 204- Subventions d'équipement versées

Ce chapitre est augmenté d'un montant de 5 340 €, il s'agit de la subvention à l'association de chasse pour la pierre bleue, pour la reconstruction de Notre Dame de Paris ainsi que pour des travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques lors des travaux de la rue de la Mairie.

Chapitre 21- Immobilisations corporelles

Ce chapitre est augmenté de 144 088,34 €

Compte 2128 : autres agencements et aménagements + 24 800 €

- Mise en place de cavurnes

- Aménagement de la cour du Château de Bel Air

Compte 2135 : Aménagement des constructions 34 208,34 €

- Annulation de crédit après réalisation pour la chaudière du Moulin,
- Réfection de la tuyauterie pour les radiateurs à la Coudraye
- Mise en conformité de l'éclairage du gymnase Jean Zay

Compte 21533 : Réseaux câblés (fibre optique) 6 000 €

Compte 2168 : Autres collections et œuvres d'art (reliure des registres d'état civil) 1 400 €

Compte 2182 : Matériel de transport (2 motos pour la police municipale) 16 100 €

Compte 2183 : Matériel informatique + 10 800 €

- Matériel pour renforcer la sécurité et la fiabilité du réseau
- Achat d'un tableau blanc interactif pour la nouvelle classe
- 12 tablettes pour le module de pointage CIRIL

Compte 2184 : Mobilier + 13 730 €

- Mobilier pour la nouvelle classe
- Bancs, chaises, tables pour la logistique
- Casiers range livres pour l'école maternelle du Moulin
- 40 chaises pour le Gymnase Jean Zay

Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles + 37 050 €

- Barnums, touret à meuler, caisses de rangement des bâches (logistique)
- Système de surveillance contre les dépôts sauvages
- Cabane extérieure pour les jeux côtés grandes sections de l'école Emilie Carles
- Frigos pour PAI
- Acquisition d'une boîte de retour pour la bibliothèque
- Tunnel foot suite à sinistre

Chapitre 23-Travaux en cours

Ce chapitre est diminué de – 188 381,98 €. Les travaux en cours sont les suivants :

- Parcours de fitness extérieur 30 000 €
- Inventaire de biodiversité (Bois de l'AZIN), transfert en fonctionnement – 5 000 €
- Projet nouvelle bibliothèque – 338 381,98 €
- Complément pour la réfection de la toiture de l'église + 125 000 €

Recettes d'investissement

021- Virement de la section de fonctionnement – 32 251,64 €

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 9 septembre 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°1 2019 de la ville d'Ingré.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 19 pour et 10 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN)**, les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Tours de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **01 OCT. 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **09 OCT. 2019**

Notification le : **09 OCT. 2019**

08 OCT. 2019



Le Maire

Christian DUMAS

